

### Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°36

#### **A RETENIR :**

##### **Colza :**

**Charançon du bourgeon terminal : forte diminution des captures, fin du risque.**

**Larves d'altises : quelques signalements se poursuivent, réaliser un test berlèse dès à présent.**

**Pucerons cendrés : deux signalements sans gravité.**

**Céréales : de pré-levée à mi tallage dans les parcelles du réseau. Les populations de cicadelles continuent de décroître. La pression pucerons sur plantes reste élevée, même si le nombre de pucerons ailés sur plaques diminue.**

#### **COLZA**

##### **STADES :**

**De huit feuilles (B8) à plus de dix feuilles (> B10) (BBCH 18 à 30) pour les douze parcelles observées cette semaine (dont neuf dans l'Allier).**

##### **CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL**



Charançon du bourgeon terminal  
(Terres Inovia)

Sur les quatorze parcelles observées cette semaine, le nombre d'individus capturés est en moyenne de 4 avec parmi ce réseau de parcelles, une parcelle du Sud Puy de Dôme qui relève à elle seule 29 captures. Dans l'Allier, les captures sont comprises entre 0 et 5.

**Fin du risque.**

### **LARVES DE GROSSES ALTISES :**

Sur quatorze parcelles suivies, deux signalent la présence de larves cette semaine à hauteur de 12,5% de plantes présentant des galeries. **La réalisation de Berlèse peut débuter sur les parcelles dès maintenant (méthode cf BSV de cette semaine)**

**Seuil de risque :** 2-3 larves par plante ou 7 plantes sur 10 avec des larves dans les pétioles des feuilles, depuis le stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation.

Le risque reste pour l'instant limité. Le vol de grosses altises a débuté à partir du 25/09. La majorité des éclosions ont d'ores et déjà eu lieu. Il sera nécessaire de sonder les pétioles des plantes, à la recherche d'éventuelles galeries. L'intervention, visant le charançon du bourgeon aura eu également une bonne efficacité sur ces premières larves.

**Les dégâts ne sont importants que si le cœur des plantes est touché ce qui est rare dans le cas de colzas bien développés.**

Afin de déterminer la pression larves d'altises, il existe une méthode très simple à généraliser : la méthode Berlèse. Cette dernière consiste à laisser sécher les plantes de colza et à attendre que les larves quittent les plantes.

Mode opératoire : prélever 30 plantes, couper les limbes des plantes en conservant la nervure centrale, disposer les plantes sur un grillage au-dessus d'une bassine remplie d'eau et de mouillant, placer les dispositifs dans une pièce bien chauffée pendant au moins 10-15 jours, le temps que les plantes sèchent et que les larves en sortent, compter le nombre de larves tombées dans les bassines tous les 2-3 jours et les en sortir pour éviter de les compter 2 fois, arrêter les comptages quand plus aucune larve ne sort depuis 3-4 jours.

**En cas d'intervention nécessaire (avec test berlèse au préalable), privilégiez :**

**MINECTO GOLD (cyantranilprole 400 g/kg) à 0,1 kg/ha, qui a bénéficié d'une dérogation pour 120 jours dans certaines régions ou département de France dont l'Allier du 15 octobre au 12 février 2023. L'utilisation d'une huile homologuée pour bouillie insecticide type ACTIROB B (huile de colza estérifiée 842 grs/l) à 1 l/ha est recommandée.**

Une application entre les stades BBCH 16 et 19, avec une ZNT aquatique de 20 m, dont DVP de 20 m, une ZNT arthropodes non-cibles de 5 m et une DSR de 5 m. Cette autorisation est limitée aux traitements réalisés dans les zones suivantes de forte résistance aux pyréthrinoïdes : régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France et Centre-Val-de-Loire, département de l'Allier. Un test Berlèse doit être réalisé au préalable et l'intervention est à raisonner selon l'estimation du risque par les outils d'aide à la décision disponibles. Le produit ou tout autre produit contenant du cyantranilprole ne doit pas être appliqué plus d'une fois tous les 3 ans sur la même parcelle.

## CEREALES

Sur les seize parcelles observées (dont dix dans l'Allier), les céréales se trouvent entre les stades pré-levée et deux talles. Les levées sont hétérogènes dans certaines parcelles de Limagne à cause du manque d'eau.

**LIMACES :** Rares présences sous les pièges et aucun dégât visible. Au-delà du stade 3 feuilles, fin du risque. Maintenir la surveillance dans les derniers semis.

Voir les recommandations d'Arvalis pour la lutte contre les limaces en suivant le lien suivant :

[http://www.fiches.arvalis-infos.fr/fiche\\_accident/fiches\\_accidents.php?mode=fa&type\\_cul=1&type\\_acc=3&id\\_acc=27](http://www.fiches.arvalis-infos.fr/fiche_accident/fiches_accidents.php?mode=fa&type_cul=1&type_acc=3&id_acc=27)

### CICADELLES :



Cicadelle adulte (*spamotettix alienus*)

5 bandes blanches étroites  
6 bandes beiges larges longitudinales  
sur le sommet de la tête  
caractéristiques de l'espèce  
Des ailes disposées en forme de toit (^)  
Tibia postérieur avec de nombreuses  
épines caractéristiques de la famille  
Taille réelle : 3,9 - 4,4 mm

Le seuil de nuisibilité est fixé à 30 captures hebdomadaires sur plaque engluée. Vous pouvez également réaliser une observation directe des cicadelles sur la parcelle durant une période ensoleillée, en parcourant la parcelle si sur 5 points d'observations votre passage fait sauter devant vous au moins 5 cicadelles pour chaque point d'observation, on estime alors que le seuil est atteint.

**Cette semaine, les onze plaques engluées installées dans le réseau font état de 0 à 15 individus capturés en 6 ou 7 jours. Sur ces onze parcelles, neuf ont fait l'objet d'au moins une intervention il y a environ deux semaines. Les captures semblent diminuer de semaine en semaine dans ces situations. Le retour des pluies n'est pas favorable aux cicadelles.**

**La surveillance doit être maintenue, surtout dans les parcelles entre levée et 3 feuilles (sensibilité maximale). A partir des 5 à 7 jours qui suivent une intervention, continuez de surveiller la dynamique durant les périodes ensoleillées.**

**Situations à risques et luttes agronomiques voir BSV de cette semaine.**

Exemples de produits utilisables en cas de dépassement des seuils :

**KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha (3 applications maxi sur blé, orge et triticales).**

**MANDARIN PRO/MANDARIN GOLD (esfenvalérate 50 g/l) à 0.125 l/ha (2 applications sur blé, orge et triticales).**

## PUCERONS :

**Démarrer la surveillance également dès la levée de la céréale.**

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10 % de pieds porteurs ou **présence de pucerons quel que soit leur nombre depuis plus de dix jours.**

Cette semaine, des pucerons sur plantes ont été notés dans onze des seize parcelles observées. Dans l'Allier, des pucerons ont été encore observés dans huit parcelles sur dix, laissant apparaître 2 à 15 % de pieds porteurs. Dans sept parcelles, des pucerons ailés ont été capturés sur les plaques engluées, ce qui indique que des vols sont toujours en cours, mais ces captures sont en nette diminution par rapport aux semaines précédentes. Néanmoins, le retour de la douceur reste favorable à l'activité des pucerons, même si les conditions d'observations sont plus délicates.

Pour rappel, certaines variétés d'orge d'hiver, comme par exemple BONAVIRA, ETERNEL, KWS BORRELY, LG CAIMAN, MARGAUX, RAFAELA sont tolérantes à la JNO (jaunisse nanisante de l'orge). Elles ne nécessitent donc pas un traitement spécifique visant les pucerons, sauf en cas de très forte pression qui entrainerait une dépréciation directe par prélèvement de sève. Attention ces variétés ne sont pas tolérantes à la maladie des pieds chétifs transmise par les cicadelles.

Exemples de produits utilisables en cas de dépassement des seuils :

**KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha.**

**MANDARIN PRO/MANDARIN GOLD (esfenvalérate 50 g/l) à 0.125 l/ha**

En résumé :

**Démarrer la surveillance dès la levée de la céréale.**

**La météo reste favorable aux populations de pucerons. Les parcelles non traitées à ce jour doivent être protégées rapidement, en sachant que l'intervention ne protégera que les feuilles présentes au moment du traitement.**

**Pour les parcelles ayant été protégées une ou deux fois, on note une nette diminution de la pression cicadelle, la surveillance et des comptages pucerons doivent être fait régulièrement et un renouvellement du traitement est conseillé dans la plupart des parcelles n'ayant reçu à ce jour qu'un traitement.**

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus  
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- et pour toutes autres informations  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"  
"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".*

*La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.*

***La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier***

**Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - [cda.03@allier.chambagri.fr](mailto:cda.03@allier.chambagri.fr)**

